



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 41107

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'application de la politique en faveur des jeunes. En effet, celle-ci s'inscrit dans des domaines très divers, touchant tous les aspects de la vie sociale et pour lesquels l'accès à l'information est la première clef d'entrée pour l'éducation, la formation, l'emploi, le logement, la santé, les loisirs, le sport, la citoyenneté, l'intégration... Ces missions sont remplies par les centres régionaux d'information jeunesse, les bureaux et les points information jeunesse. Ces structures sont ouvertes à un large public de quinze à vingt-neuf ans, d'origine socio-professionnelle très variée, de tous niveaux de formation. Elles semblent répondre tout à fait aux préoccupations des jeunes. Elle lui demande si le Gouvernement entend poursuivre son soutien envers ces structures, qui remplissent un rôle si important auprès des jeunes, mais aussi auprès des collectivités locales et de partenaires institutionnels publics ou privés.

Texte de la réponse

Mme la ministre attache de l'importance aux structures qui permettent aux jeunes de trouver des informations claires, efficaces, complètes, actualisées et gratuites. Il est en effet nécessaire qu'ils puissent maîtriser les données de plus en plus complexes de l'apprentissage de la vie, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accès à l'autonomie. Cette véritable mission de service public est exercée depuis près de trente ans par le ministère de la jeunesse et des sports en partenariat avec les collectivités locales. Un réseau de 1 450 centres, bureaux et points information jeunesse couvre désormais le territoire. Mis en place récemment, 28 bus information jeunesse assurent un service itinérant afin d'être au plus près des lieux de vie des jeunes. Au mois de mars prochain, paraîtra le premier numéro d'un guide des droits des jeunes qui sera diffusé à 1,5 million d'exemplaires, notamment auprès des centres informations jeunesse. Depuis 1997, les financements alloués par le ministère de la jeunesse et des sports connaissent une évolution significative puisqu'ils sont passés en 1997 de 47 MF à près de 50 MF en 1999. Par ailleurs, un budget de 55,7 MF est inscrit dans la loi de finances 2000 afin de renforcer le développement des centres information jeunesse.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41107

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 815

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1498